

H RENDEMENT 62



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 20 novembre 2025 au 30 janvier 2026 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 2 février 2026 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Rendement 62 peut cesser à tout moment sans préavis.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique). Le souscripteur prend un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale , non mesurable a priori, si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité (cadres d'investissement)	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Rendement 62 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Rendement 62 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie", "Capitalisation" ou "Retraite", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	Morgan Stanley & Co International Plc ⁽¹⁾ . Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)
Code ISIN	FRIP00001SB9

Titre de créance présentant des caractéristiques complexes pouvant nécessiter l'assistance d'un conseiller financier.

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Notations de crédit au 28 octobre 2025 de Morgan Stanley & Co. International Plc : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sauraient constituer un argument de souscription à H Rendement 62.





H RENDEMENT 62

TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE NON-RÉMUNÉRATION ET/OU DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE, EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- **Le souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (ci-après "l'Indice de référence").**

Le remboursement de H Rendement 62 est conditionné à l'évolution de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.

- **Chaque trimestre dès l'issue de la 1^{ère} année⁽¹⁾, une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital, avec un gain plafonné à 2,60 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit 10,40 %⁽²⁾ par an)**

Dès que l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾. Une hausse de l'Indice de référence inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial n'entraînerait pas de remboursement automatique anticipé avec gain.

- **À l'échéance, s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé automatique :**

- **Le souscripteur s'expose à une perte en capital⁽²⁾, partielle ou totale, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice de référence baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ sans aucune rémunération**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 30 % ou n'est pas en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 124,80 %⁽²⁾ (soit 10,40 % par année écoulée)**

Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Une hausse de l'Indice de référence inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial n'entraînerait pas de remboursement avec gain.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 février 2026.

(4) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 2 février 2038.

PRÉCISIONS

- > Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Rendement 62, soit 1.000 €.
- > En cas de forte baisse de l'Indice de référence à l'échéance de H Rendement 62 au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement de H Rendement 62 sera diminué de l'intégralité de la baisse⁽¹⁾ enregistrée par l'Indice de référence. **Le souscripteur subira donc une perte en capital égale à cette baisse⁽¹⁾ de l'Indice de référence augmentée des frais liés au cadre d'investissement.**
- > Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 2,60 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale en cas de hausse de l'Indice de référence d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation trimestrielle ou à la date de constatation finale. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Rendement 62 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique concernée, selon le cas.
- > H Rendement 62 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Rendement 62 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels H Rendement 62 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.
- > Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de la valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et en l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.

H Rendement 62 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 2 février 2026) et son niveau à la date de constatation finale (le 2 février 2038). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- > Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les trimestres dès l'issue de la première année⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 2,60 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit 10,40 % par an pour un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,53 %⁽⁴⁾) si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- > Si H Rendement 62 n'a pas été remboursé par anticipation et dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice de référence est en hausse de 5 % ou plus à la date de constatation finale⁽⁵⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit l'intégralité de son capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 2,60 %⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit un remboursement à hauteur de 224,80 % de son capital investi⁽²⁾ (Taux de Rendement Annuel net de 6,33 %⁽⁴⁾).
- > Remboursement conditionnel du capital⁽²⁾ à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽⁵⁾ l'Indice de référence ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Inconvénients

- > Risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - À l'échéance des 12 ans : en cas de baisse de l'Indice de référence de plus de 30 % par rapport à son niveau initial, le souscripteur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %, pouvant être totale.
 - Lorsque H Rendement 62 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽¹⁾ : H Rendement 62 est très sensible à une faible variation de l'Indice de référence autour des seuils de 30 % de baisse et de 5 % de hausse par rapport à son niveau initial.
- > Plafonnement des gains : le gain potentiel maximum est fixé à 2,60 %⁽²⁾ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit 10,40 % par an pour un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,53 %⁽⁴⁾), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > Une hausse de l'Indice de référence d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial est requise aux dates de constatation pour percevoir le gain. Par conséquent, l'investisseur est exposé à un risque accru de non-rémunération. Une hausse de l'Indice de référence inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial n'entraînerait pas de remboursement avec gain.
- > L'Indice de référence est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice de référence peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.
- > Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Rendement 62).

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 2 février 2026.

(4) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽³⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 9 février 2038).

(5) Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 2 février 2038.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le souscripteur est invité à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du Prospectus de Base.

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de non-rémunération et/ou de perte partielle ou totale du capital en cas de revente des titres de créance avant l'échéance

En cas de revente avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de cession dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

Risque de crédit

Les souscripteurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance de l'Indice de référence que l'Émetteur promet de verser à maturité. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapable de payer le montant de remboursement, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés.

Risque sur le montant de remboursement

Ce montant dépend de la performance de l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (**dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an**). Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance de l'Indice de référence, les souscripteurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque sur le prix de marché

La valorisation de H Rendement 62 en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice de référence, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. **Les frais de conception, de structuration, de promotion et de distribution sont déjà inclus dans la formule de remboursement et ne viennent donc pas diminuer l'objectif de gain. Ces frais se répercutent cependant dans la valorisation en cours de vie, notamment sur les premiers mois.**

Risque de liquidité

Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les souscripteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de couverture

En amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur l'Indice de référence, en souscrivant des options sur l'Indice de référence ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient l'Indice de référence dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation de l'Indice de référence et, par conséquent, le gain généré au profit des souscripteurs des Titres.

Risque de conflits d'intérêts potentiels

L'Émetteur et l'agent de calcul faisant partie du même groupe Morgan Stanley, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique trimestriel

À la date de constatation initiale, le 2 février 2026, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

TRIMESTRES 4 À 47

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ à partir de la fin de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI⁽²⁾



2,60 %⁽²⁾ DE GAIN

par trimestre écoulé depuis la date
de constatation initiale⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,53 %⁽³⁾)

EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME, H RENDEMENT 62 SE
POURSUIVRA JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS.

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

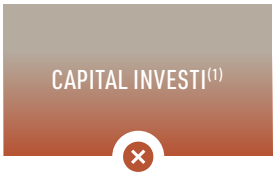
(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 février 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 février 2038).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 2 février 2038, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 62 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 9 février 2038, le souscripteur reçoit :

TRIMESTRE 48		
SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE	SCÉNARIO DÉFAVORABLE	SCÉNARIO FAVORABLE
Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :	Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :	Hausse de 5 % ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :
		
VALEUR FINALE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE⁽³⁾	REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾	124,80 %⁽¹⁾ DE GAIN soit 2,60 % ⁽¹⁾ par trimestre écoulé équivalent à 10,40 % par an
PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (PERTE SUPÉRIEURE À 30 %⁽¹⁾)	SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION PENDANT 12 ANS	
REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 100 %⁽¹⁾ DU CAPITAL INVESTI	REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 224,80 %⁽¹⁾ DU CAPITAL INVESTI	
(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à - 3,50 % ⁽²⁾)	(soit un Taux de Rendement Annuel net de - 0,60 % ⁽²⁾)	(soit un Taux de Rendement Annuel net de 6,33 % ⁽²⁾)
H Rendement 62 se comporte comme un placement actions classique		

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice de référence serait inférieur à 105 % de son niveau initial à l'issue des trimestres 4 à 47 (aux dates de constatation trimestrielle⁽⁴⁾) et aurait un niveau nul à l'issue du trimestre 48 (date de constatation finale⁽⁴⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 février 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽⁴⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 février 2038).

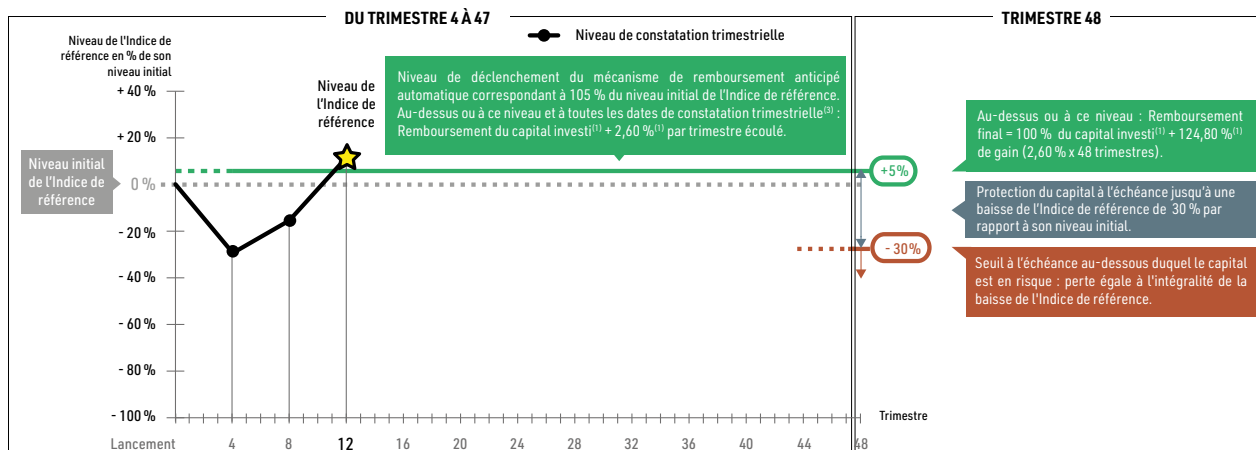
(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 2 février 2026).

(4) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Rendement 62. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

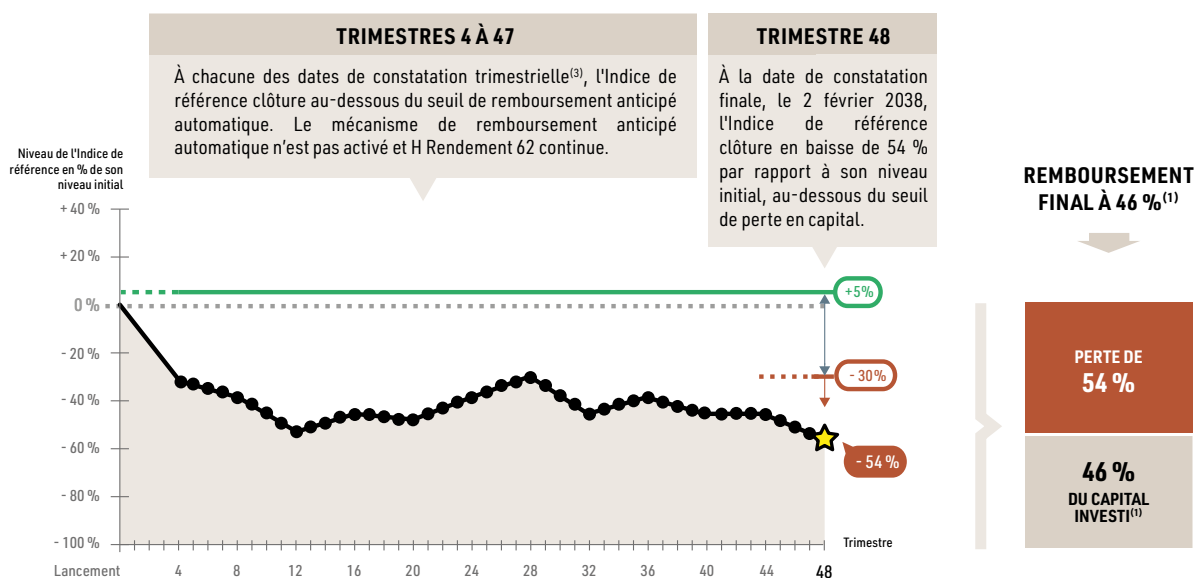
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'issue du trimestre 48 à hauteur de la baisse de l'Indice de référence

Niveau de l'Indice de référence en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue du trimestre 48



MONTANT REMBOURSÉ

$100 \% - 54 \% = 46 \%$
du capital investi⁽¹⁾

Le souscripteur reçoit un montant égal à l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ diminué de la baisse de l'Indice de référence, soit un Taux de Rendement Annuel net de - 6,81 %⁽²⁾ (équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice de référence).

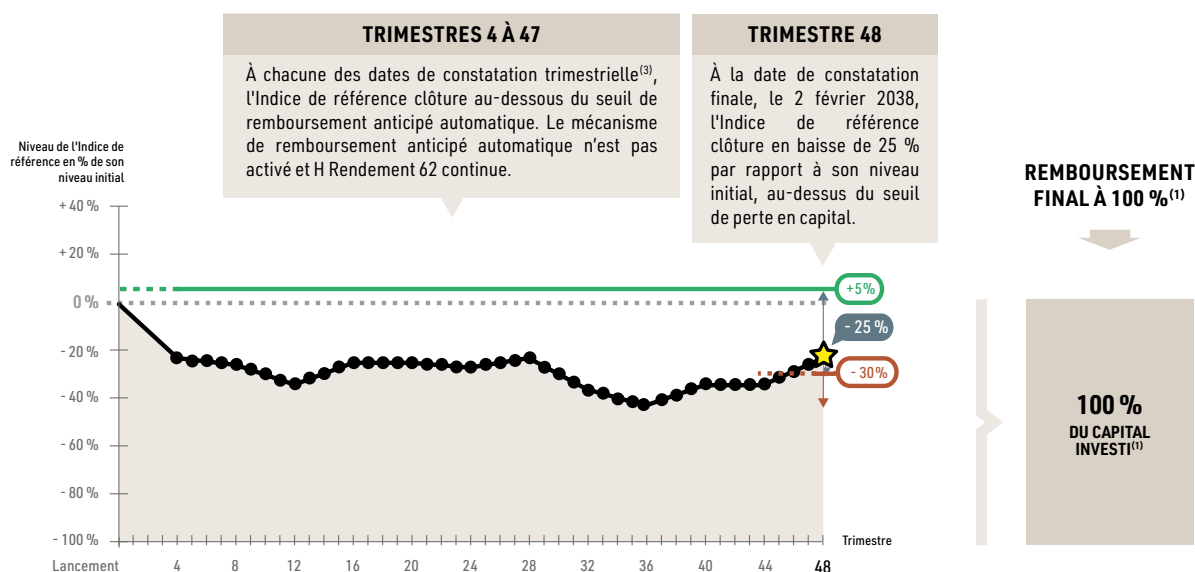
Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

- (1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.
- (2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 février 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 février 2038).
- (3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital au trimestre 48

Niveau de l'Indice de référence en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue du trimestre 48

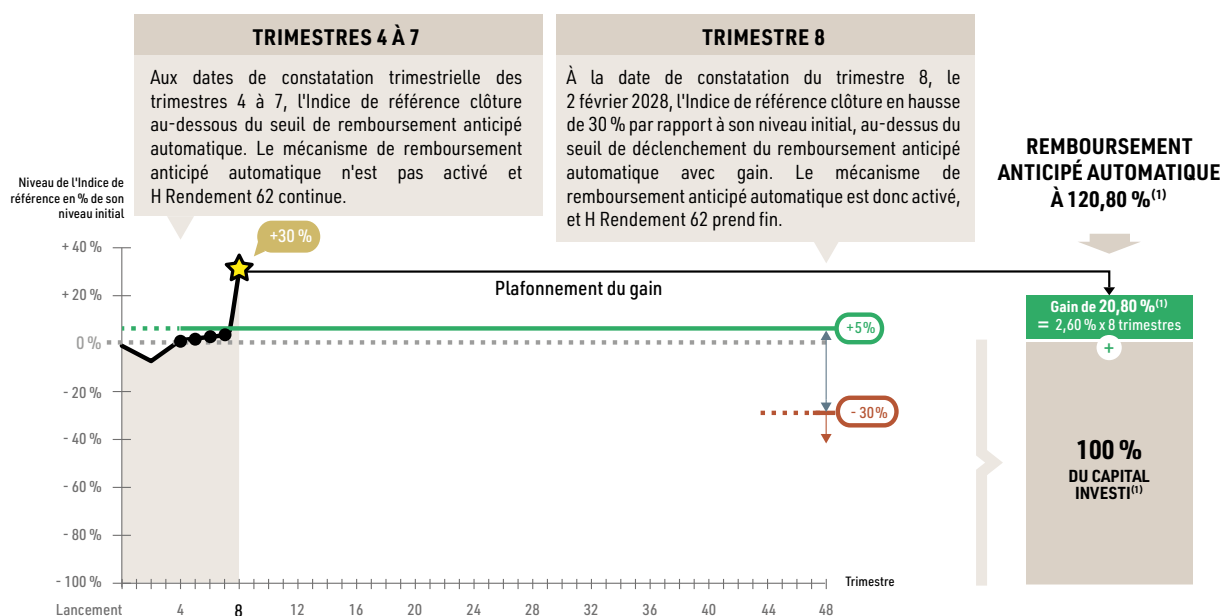
**MONTANT REMBOURSÉ****Intégralité du capital investi⁽¹⁾**Le souscripteur reçoit l'intégralité du capital investi⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel net de -0,60 %⁽²⁾ (supérieur à celui de l'Indice de référence, égal à -2,95 %⁽²⁾).

EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE

avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue du trimestre 8 avec un gain de 20,80 %⁽¹⁾

Hausse de l'Indice de référence à l'issue du trimestre 8

**MONTANT REMBOURSÉ****100 % + 20,80 % = 120,80 % du capital investi⁽¹⁾**Le souscripteur reçoit 120,80 % du capital investi⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel net de 9,15 %⁽²⁾ (inférieur à celui de l'Indice de référence, égal à 13,19 %⁽²⁾), du fait du plafonnement des gains.

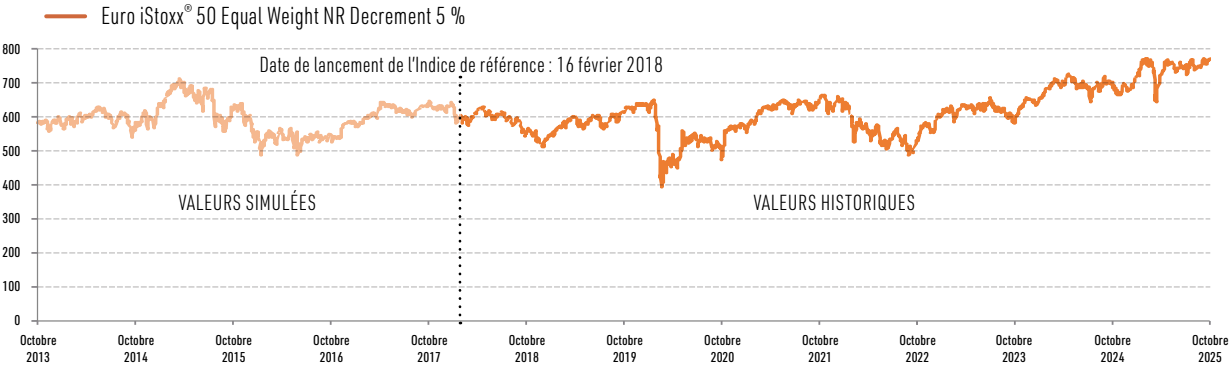
(1) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et de la conservation du support jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 2 février 2026) jusqu'à, selon les scénarios, la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ concernée ou la date d'échéance (le 9 février 2038).

(3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 13.

INDICE DE RÉFÉRENCE : EURO ISTOXX® 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5 %

Performances simulées et historiques de l'Indice de référence entre le 28 octobre 2013 et le 28 octobre 2025. Toutes les données précédant le 16 février 2018 (date de création de l'Indice de référence) sont le résultat de simulations de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.

Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équi pondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.

L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. Pour information, le montant moyen des dividendes nets payés sur les 12 dernières années s'élève à 2,77 %.

Pour plus d'informations sur l'Indice de référence, consulter le site : <https://stoxx.com/index/isxe50t5/>.

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice de référence est équi pondéré, c'est-à-dire que le poids de chacune des 50 valeurs le composant est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % par an est déduit du rendement net.

ADMINISTRATEUR DE L'INDICE : l'Indice de référence est calculé et sponsorisé par STOXX®.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice de référence est revue annuellement mais l'Indice de référence est rebalancé trimestriellement.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.	Performances ⁽²⁾ cumulées ⁽³⁾ au 28 octobre 2025	1 an	5 ans	10 ans	12 ans
	Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 %	10,23 %	55,77 %	24,29 %	32,38 %

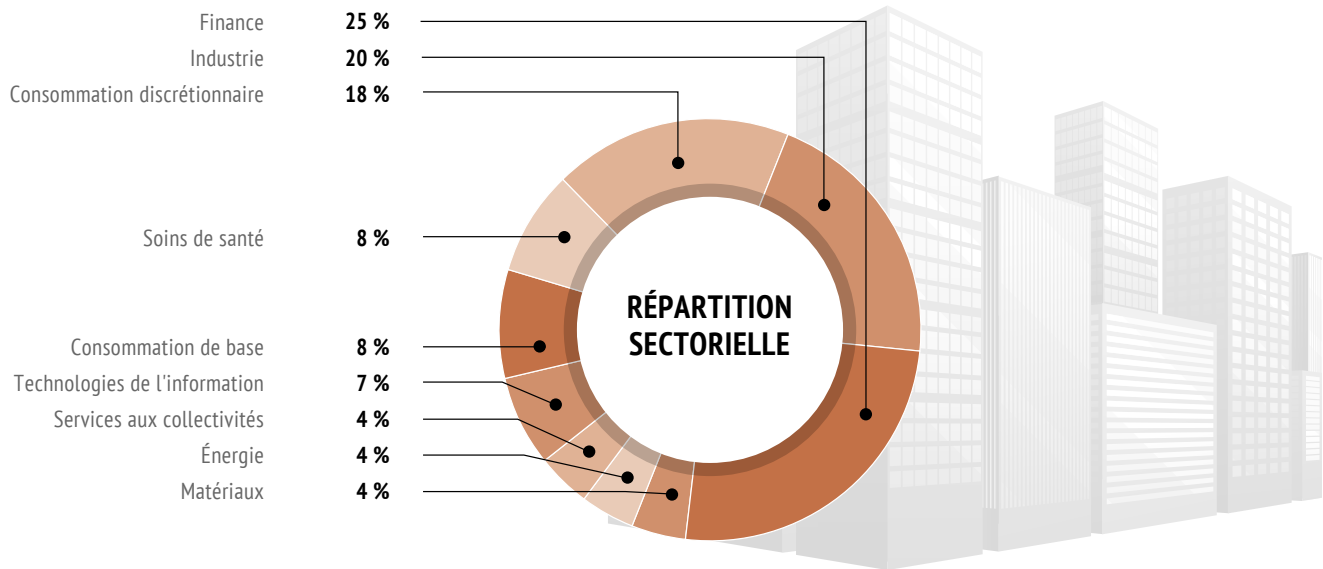
Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 28 octobre 2025.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Morgan Stanley ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

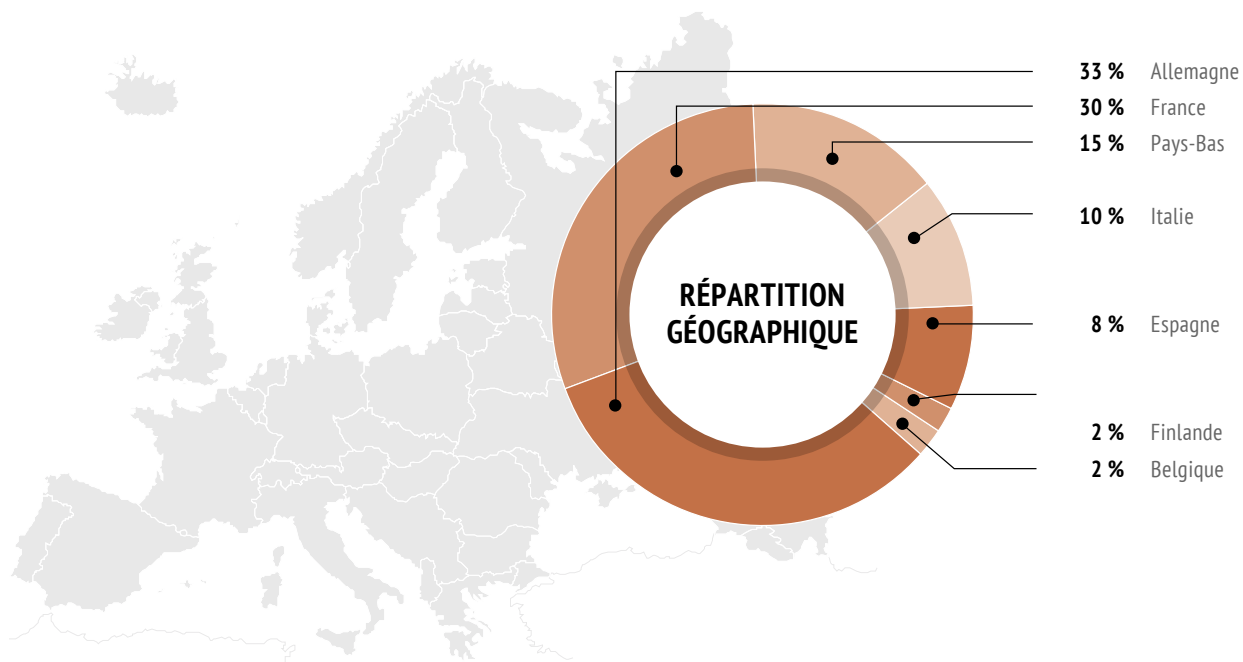
(2) Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an et sans frais.

(3) Performances simulées et historiques.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 28 octobre 2025.



Source : Bloomberg⁽¹⁾ au 28 octobre 2025.

(1) Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Morgan Stanley ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

AVERTISSEMENTS

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Émetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Émetteur au Titulaire concernant les Titres.

Les souscripteurs doivent se reporter au [Prospectus de base](#) et aux [Conditions Définitives](#) d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux souscripteurs de lire attentivement la rubrique "Facteurs de Risques" du [Prospectus de base](#) en date du 20 juin 2025 et ses suppléments qui sont disponibles sur le site de [Morgan Stanley](#) et de [Luxembourg Stock Exchange](#).

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2025, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de H Rendement 62 décrit dans ce document. Les souscripteurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages de H Rendement 62.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U S Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la "Regulation S"), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions "offshore" ("Offshore transactions") avec des "Non US Persons" (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des "Non US Persons" dans le cadre d'"Offshore transactions" conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

H Rendement 62 fait l'objet de [Conditions Définitives](#) se rattachant au [Prospectus de base](#) et à ses suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Émetteur mises à jour.

Avertissement relatif à l'Indice de référence :

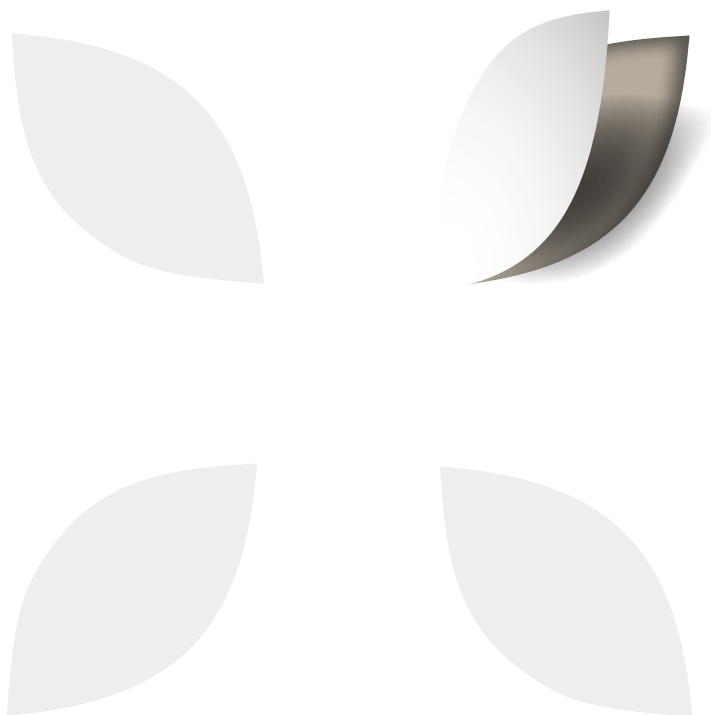
L'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Titres et/ou instruments financiers basés sur l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX[®], Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'Indice de référence Euro iStoxx[®] 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ou de ses données.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titre de créance de droit français, présentant un risque de non-rémunération et/ou de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Morgan Stanley & Co International PLC ⁽¹⁾ . Le souscripteur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur.
DEVISE	Euro (€)
INDICE DE RÉFÉRENCE	Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 %, dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an , qui pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire (code Bloomberg : ISXE50T5).
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
CODE ISIN	FRIP00001SB9
AGENT DE CALCUL	Morgan Stanley & Co International PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite.
OFFRE AU PUBLIC	Oui en France avec obligation de publier un prospectus.
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 €
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 €. Si le cadre d'investissement de H Rendement 62 est un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un contrat de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	27 octobre 2025
DATE D'ÉCHÉANCE	9 février 2038
DATE DE CONSTATATION INITIALE	2 février 2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	2 février 2038
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	2 février 2027; 3 mai 2027; 2 août 2027; 2 novembre 2027; 2 février 2028; 2 mai 2028; 2 août 2028; 2 novembre 2028; 2 février 2029; 2 mai 2029; 2 août 2029; 2 novembre 2029; 4 février 2030; 2 mai 2030; 2 août 2030; 4 novembre 2030; 3 février 2031; 2 mai 2031; 4 août 2031; 3 novembre 2031; 2 février 2032; 3 mai 2032; 2 août 2032; 2 novembre 2032; 2 février 2033; 2 mai 2033; 2 août 2033; 2 novembre 2033; 2 février 2034; 2 mai 2034; 2 août 2034; 2 novembre 2034; 2 février 2035; 2 mai 2035; 2 août 2035; 2 novembre 2035; 4 février 2036; 2 mai 2036; 4 août 2036; 3 novembre 2036; 2 février 2037; 4 mai 2037; 3 août 2037; 2 novembre 2037
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation trimestrielle correspondante.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera des commissions, notamment de distribution. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d'achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur ou égal à 0,65 % par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l'émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les souscripteurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par Finalyse, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 20 novembre 2025 au 30 janvier 2026 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 2 février 2026 sur un compte-titres.

(1) Notations de crédit au 28 octobre 2025 de Morgan Stanley & Co. International Plc : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées par les agences de notation à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Rendement 62.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Rendement 62 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com